



Synthèse des débats

Le 14 juin 2006 se sont tenues les deuxièmes rencontres du SCoT. Ces rencontres, ont accueilli près de 80 personnes. Elles visaient à :

- présenter et mettre en débat les premières orientations stratégiques qui ont été esquissées,
- présenter la méthode de travail retenue pour l'élaboration du PADD-DOG.

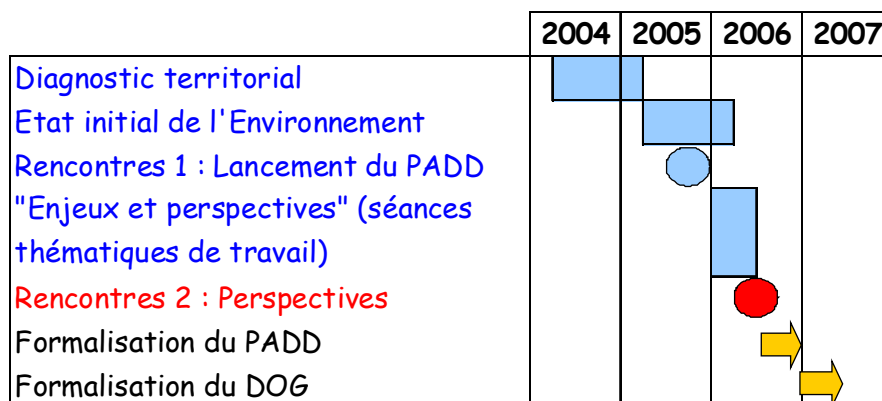
Cette note propose une synthèse des principaux éléments de débats.

Accueil et introduction aux débats

William STEVANIN, Maire d'Etréchet, accueille l'ensemble des participants.

Michel BLONDEAU, Président du Syndicat Mixte du SCoT, fait le point sur l'état d'avancement de la démarche (cf. schéma ci-contre).

Il précise que les « Rencontres du SCoT » constituent des étapes importantes de la démarche et qu'elles sont l'occasion de débats sur le contenu et les modalités de réalisation du SCoT.



Il présente succinctement le programme de ces deuxièmes rencontres :

- *Présentation et mise en débat de trois grandes perspectives :*
 - 1 - *Organiser le territoire en renforçant et en maillant des pôles structurants,*
 - 2 - *Renouveler les dynamiques de développement économique en valorisant des opportunités locales,*
 - 3 - *Valoriser et rendre lisible les patrimoines locaux dans leur diversité,*
- *Le programme de travail proposé et l'échéancier.*

Thierry DUBUS, consultant auprès du Syndicat Mixte, rappelle que les trois grandes perspectives proposées sont le résultat d'un travail collectif qui a largement impliqué les élus lors de quatre réunions en février et mars 2006.

Il précise que ces perspectives présentent un caractère général, mais qu'elles peuvent constituer le fondement du projet des élus sur le moyen et le long terme, tel qu'il sera traduit dans le PADD. La démarche doit s'élaborer progressivement, du général au particulier, c'est à dire en partant de principes généraux qui seront précisés au fur et à mesure.

1 - Organiser le territoire en renforçant et en maillant des pôles structurants

⇒ *Eléments de cadrage*

Thierry DUBUS évoque les grands questionnements qui ont introduit le travail des élus sur cette thématique :

1 - Promouvoir la qualité de vie et le développement du territoire par l'offre résidentielle et de services :

- Créer des conditions favorables au développement de ces offres,
- Articuler et rendre complémentaires les offres depuis le niveau « métropolitain » jusqu'à l'échelon de proximité,

2 - Mieux organiser les déplacements pour valoriser le cadre de vie et répondre aux attentes des habitants.

⇒ *Les orientations*

Jean-Paul THIBAUT, Maire de Villedieu-sur-Indre, présente les grandes perspectives mises en débat :

→ L'esquisse d'une articulation territoriale possible pour ce territoire

- **Une offre « métropolitaine » à conforter** : le SCoT doit réaffirmer la nécessité de développer les fonctions essentielles de l'attractivité castelroussine (santé, enseignement, recherche, culture...), de valoriser le patrimoine urbain et naturel de Châteauroux, de développer une offre immobilière diversifiée et de nature « urbaine » ;
- **Des fonctions d'agglomération à structurer** (échelle de l'agglomération physique : Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet, St Maur) : il s'agit de travailler sur l'articulation des grandes fonctions et des grands équipements d'agglomération (domaine commercial, équipements culturels et de loisirs...) et sur le rééquilibrage des formes de logements ;
- **Des pôles secondaires structurants et rayonnants** : trois pôles se distinguent : Buzançais et Ardenes qui rayonnent assez largement sur les franges rurales, et Villedieu-Niherne qui certes rayonne moins mais constitue néanmoins un ensemble urbain structurant en frange de l'agglomération. Le renforcement de ces pôles passe par des traitements « urbains » qualitatifs, une offre diversifiée de logements (taille, statut, forme urbaine), et par le développement volontariste et équilibré d'équipements structurants attractifs (santé, services sociaux, culture, loisirs...) ;
- **Des pôles de diffusion périurbaine** : plusieurs pôles avoisinent les 1 000 habitants, au nord et au sud de l'agglomération (Vineuil, Montierchaume, Etréchet, Arthon, Velles, Luant en couronne d'agglomération et Vendoeuvres avec un statut un peu différent car plus lointain). Ils ont un rayonnement limité qui doit être conforté par une pluralité de services, des actions de valorisation des centres à poursuivre et par une offre diversifiée de logements.

→ Les déplacements

Sur cette thématique, la philosophie générale est ne pas opposer voiture et transports en commun et de travailler sur l'articulation d'offres complémentaires :

- **Une approche très progressive** doit permettre de proposer une offre de déplacements alternative au seul trajet automobile. Cette offre doit s'appuyer sur une organisation urbaine périphérique confortant de vrais pôles relais de première et seconde couronne : relations performantes des transports en commun entre ces pôles relais, organisation des systèmes de rabattement (parking relais par exemple), travail sur la cohérence et le développement des pistes cyclables sur le territoire ;
- **Un nécessaire travail sur les routes** : meilleure gestion des flux de transit au sein de l'agglomération, réflexions sur l'aménagement des pénétrantes, de la rocade et sur la question des franchissements de l'Indre.

⇒ *Éléments de débat*

Monsieur PETITPRETRE, Maire du Poinçonnet, réaffirme la nécessité d'être volontariste sur la question de la maîtrise de l'urbanisation et des déplacements. Il précise :

- l'importance de bien distinguer, en première couronne d'agglomération, les fonctions urbaines desservant l'ensemble de l'agglomération (grands centres commerciaux notamment) de celles qui répondent à des besoins de proximité,

- l'importance de bien gérer les flux routiers de transit qui sont parfois très importants et qui créent des conflits d'usage avec les trafics locaux,
- l'importance de proposer des solutions alternatives à la voiture (transports en commun, modes de déplacements doux comme le vélo), et ce même si le territoire ne subit pas, pour l'instant, de problèmes majeurs de circulation.

Monsieur MAUD, Directeur Départemental de l'Équipement, met l'accent sur le fait que les modes de déplacements sont très liés aux formes urbaines. L'étalement urbain est en soi générateur de nombreux déplacements et ne permet pas le développement d'une offre performante de transports en commun. Il précise également que la multimodalité (utilisation de plusieurs modes de déplacements pour un seul trajet) est une bonne piste de travail, mais que les « ruptures de charges » (changement de mode de transport) doivent être peu nombreuses.

2 - Renouveler les dynamiques de développement économique en valorisant des opportunités locales

⇒ *Éléments de cadrage*

Thierry DUBUS évoque les grands questionnements qui ont introduit le travail des élus sur cette thématique.

Dans un contexte où les EPCI (Communauté d'Agglomération Castelroussine et Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne) et les communes développent diverses actions économiques, il convient essentiellement de qualifier et de développer l'offre foncière et immobilière en croisant des critères :

- de stratégie économique : besoins des entreprises et positionnement volontariste des collectivités,
- urbains : mutation des économies urbaines et développement des activités de services (tertiarisation, fonctions de recherche, formation...),
- environnementaux et de cadre de vie : mutation des économies agricoles, niveau d'acceptabilité des sites...

⇒ *Les orientations*

Didier BARACHET, Maire d'Ardentes, présente les grandes perspectives mises en débat :

→ **S'appuyer sur les grandes infrastructures existantes et futures.**

Les grandes infrastructures constituent d'importants critères de l'attractivité économique. Il convient, bien entendu, de s'appuyer prioritairement sur l'axe nord/sud dominant (A20). Le SCoT doit également anticiper d'éventuelles liaisons vers l'est du territoire français (perspective d'une liaison autoroutière A20/Bourges/Auxerre par exemple), de même qu'il faut valoriser les grandes radiales et leur rôle national (comme la RN 143 par exemple). Ces premières réflexions doivent être coordonnées avec les propositions d'aménagement formulées par le Département dans le cadre de son 5^{ème} Plan Routier.

D'autres atouts doivent être mis en avant comme le fret ferroviaire qui est faiblement pratiqué aujourd'hui mais qui pourrait se développer à la faveur d'infrastructures locales existantes. L'ambition de développer les activités liées à l'aéroport doit aussi être réaffirmée, même si de nombreuses questions restent en suspens concernant cet équipement.

→ Affirmer des stratégies volontaristes de développement autour de nos propres atouts et des potentiels locaux.

Plusieurs pistes de travail peuvent être mises en avant :

- Quelques filières à promouvoir : la logistique (autour de l'aéroport, du fret ferroviaire et des « acquis » dans le domaine), l'agro-alimentaire, les biomasses et plus largement les développements économiques liés à une valorisation environnementale des activités agricoles,
- Le renforcement des activités tertiaires, dans le prolongement de ce qui se développe sur le Centre Colbert,
- Des fonctions économiques urbaines en lien avec l'armature urbaine évoquée précédemment : zones artisanales et de services, valorisation économique de positionnements culturels et touristiques spécifiques (Brenne par exemple).

→ Les sites d'accueil pour les implantations industrielles et artisanales

L'offre existante est significative, mais ne paraît pas pouvoir répondre aux besoins des entreprises sur le moyen et long terme. Il faut donc valoriser et étendre les sites existants, mais également anticiper de futurs emplacements. Plusieurs orientations se dégagent :

- L'opportunité de conforter et de développer l'ensemble « Grand Déols - Aéroport – Malterie – Martinerie ». L'ancrage de ce secteur à l'autoroute A20 est une priorité à traiter, de même que l'axe RN 151 qui traverse ce territoire ;
- La zone du Buxérioux est « pleine ». En revanche, il apparaît clairement que cette zone pourrait voir sa vocation évoluer dans les années à venir avec notamment un développement tertiaire ;
- Les dynamiques économiques existantes dans les pôles secondaires doivent être conforter et développer : Buzançais dont la fonction de pôle économique doit être réaffirmée, Villedieu-Niherne, Ardenes. Il apparaît, à ce titre, très important d'être en mesure de proposer une offre diffuse et adaptée aux besoins spécifiques des artisans, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui ;
- En ce qui concerne les nouvelles zones susceptibles d'être étudiées, plusieurs pistes de travail sont évoquées :
 - le site d'Ozans qui appartient à la CAC,
 - Le bois de Gireugne, situé entre la forêt domaniale de Châteauroux et l'A20,
 - Plus au sud, un site qui pourrait bénéficier de la double présence de l'échangeur 15 de l'A20 et de la gare de Lothiers.

⇒ *Eléments de débat*

Monsieur PHILIZOT, Préfet de l'Indre, évoque le projet de liaison autoroutière entre Auxerre et Bourges. Le prolongement de cette liaison à l'Autoroute A20 est en débat et il est important que les collectivités puissent faire des propositions, notamment pour justifier l'intérêt d'un ancrage à proximité de Châteauroux.

Monsieur MAUD, Directeur Départemental de l'Équipement, ajoute que, dans ce type de liaison, l'objectif prioritaire est celui du transit national et international. La valorisation de projets économiques locaux doit donc être débattu le plus en amont possible.

Concernant les zones d'activités, Monsieur PHILIZOT met en avant l'exigence d'une prise en considération fine des contraintes environnementales.

Monsieur RENARD, DGS de la Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC), confirme que la stratégie de la CAC est de conforter et de développer les zones existantes. Le site d'Ozans, dont la CAC est propriétaire, constitue néanmoins une opportunité de nouvelle zone. Il est actuellement l'objet d'une étude environnementale. Monsieur RENARD évoque également l'importance des liaisons vers l'est : opportunité d'un ancrage autoroutier et aménagements nécessaires sur la RN 151. Il met aussi l'accent sur les efforts engagés pour développer les fonctions économiques au centre de Châteauroux, à l'image du centre Colbert. Des réflexions sont en cours sur le secteur de la gare.

Toujours concernant la RN 151, Monsieur CAUMETTE, Maire de Montierchaume, évoque l'intensité de la circulation et les conflits d'usage croissants entre le transit et les trafics locaux. Il met en avant l'enjeu d'un accès direct de la Malterie au rond point du Grand Verger sur la rocade.

Monsieur THIBAUT, Maire de Villedieu-sur-Indre, exprime l'intérêt qu'il y aurait à envisager un rééquilibrage vers l'ouest de l'agglomération, avec une réflexion sur une éventuelle zone d'activités à proximité de l'échangeur RN 143/A20.

Monsieur BLONDEAU évoque le risque qu'une telle implantation s'inscrive en concurrence avec l'actuelle zone d'activités de Villedieu-Niherne. Il conviendrait peut-être de privilégier le renforcement de celle-ci, surtout dans la perspective de la mise à 2X2 voies de la route de Tours jusqu'à Buzançais (ex RN 143).

Monsieur PETITPRETRE, Maire du Poinçonnet, souhaite que la question de la desserte ferroviaire ne soit pas éludée. Il met aussi en avant l'importance de développer une offre foncière en direction des artisans, souvent confrontés à des problèmes d'installation. Cette offre pourrait être répartie sur l'ensemble du territoire. Concernant l'implantation d'activités industrielles, il valide le principe d'optimisation des sites existants en précisant que la perspective d'un développement à l'ouest de l'agglomération devra intégrer les contraintes liées aux vents dominants. Enfin, Mr PETITPRETRE fait référence aux potentialités de développement touristique, dans le prolongement de la création de l'office de tourisme communautaire.

Une question est posée par l'assistance sur les perspectives de développement du trafic aérien « voyageurs ». Plusieurs éléments de réponses sont apportés :

- La demande est très volatile et il est difficile de trouver des opérateurs,
- L'équipement aéroportuaire ne permet pas l'accueil d'un nombre important de passagers, ce qui contraint un éventuel trafic de charters.

3 - Valoriser et rendre lisible les patrimoines locaux dans leur diversité

⇒ *Éléments de cadrage*

Thierry DUBUS évoque les grands questionnements qui ont introduit le travail des élus sur cette thématique :

La question de la valorisation des patrimoines est large et doit être abordée dans la perspective d'un développement durable de ce territoire. Il ne s'agit pas de circonscrire la réflexion à certains sites qui nécessitent effectivement d'être protégés, mais bien de travailler sur les équilibres qu'il convient d'assurer pour que les patrimoines de ce territoire soient préservés, valorisés et qu'ils contribuent à une attractivité globale du territoire.

Cette approche, même si son énoncé semble convenu, est dans les faits assez nouvelle. Elle suggère un effort d'anticipation et l'affirmation de démarches volontaristes tant en matière d'aménagement que de promotion de pratiques (agricoles, industrielles, individuelles...) compatibles avec des enjeux

environnementaux. De fait, ce thème entre directement en écho avec les deux précédents. On peut toutefois évoquer les « clés d'entrée » suivantes, qui devront être abordées dans ce PADD :

- La question de la protection de la ressource en eau, identifiée comme un enjeu principal dans le cadre de « l'état initial de l'environnement »,
- Les éléments structurants du paysage qu'il convient de valoriser dans une approche générale d'aménagement,
- Les patrimoines et paysages urbains à préserver, à conforter ou à structurer.

⇒ *Les orientations*

Jean-Pierre MARCILLAC, Maire de Coings, présente les grandes perspectives mises en débat :

→ **La valorisation volontariste d'éléments remarquables du patrimoine**

- **Les vallées sont un atout important de ce territoire** : celle de l'Indre, structurante pour l'ensemble du territoire, mais aussi celles de la Bouzanne et de la Ringoire. Cette valorisation nécessite un traitement différencié en fonction des séquences paysagères. Elle doit aussi être envisagée de manière concrète et réaliste, en identifiant certains sites emblématiques sur lesquels des actions de valorisation peuvent s'avérer plus aisées (maîtrise foncière au moins partielle notamment) ;
- **La Brenne constitue aussi un axe de travail majeur** : il s'agit de travailler à une gestion appropriée des espaces, particulièrement en frange de la zone agglomérée. Il s'agit également de conforter le potentiel économique et touristique inhérent à ce territoire ;
- **Le patrimoine urbain est réparti sur l'ensemble du territoire** : il intègre le patrimoine architectural remarquable ainsi que la qualité (à promouvoir) des extensions urbaines (résidentielles et économiques).

→ **La ressource en eau**

Cette question est appréciée par les élus comme essentielle. Elle constitue un enjeu majeur pour les années à venir, tant du point de vue de sa quantité que de celui de sa qualité.

⇒ *Éléments de débat*

Monsieur VAN BEUSEKOM, Président de l'association Indre Nature engage ce débat en déplorant que la prise en compte de l'environnement, de plus en plus présente dans les discours, ne se traduit que très faiblement en matière d'engagements financiers. Les efforts en matière de gestion et de prévention devraient être sensiblement accentués.

Monsieur DELAVERNE, Conseiller Régional, prolonge ce point de vue en souhaitant que ce SCoT puisse être porteur d'un réel projet de développement durable. Il regrette la prédominance de l'entrée économique et souhaite un renforcement des volets social et environnemental. Il met en avant l'opportunité qu'il y aurait aussi à travailler sur la réalisation d'un Agenda 21. Il porte enfin une interrogation sur la prise en compte de la politique de l'eau dans le SCoT.

Sur ce dernier point, Monsieur BLONDEAU confirme que cette question doit être abordée dans le SCoT et, qu'au-delà, elle doit également donner lieu à un travail de réflexion permettant d'aboutir à des actions concrètes d'ici l'horizon 2015.

Monsieur PETITPRETRE, Maire du Poinçonnet, évoque la perspective d'un état des lieux des risques, intégrant des éléments de contexte géologiques et une analyse de l'impact des pratiques humaines.

Monsieur DUBUS fait également état des premières pistes de réflexions identifiées dans le groupe de travail sur la thématique de l'eau :

- La protection des captages : elle doit être scrupuleusement respectée,
- Un travail sur les interconnexions des différents réseaux (partenariats entre acteurs de l'eau),
- Des améliorations existent, mais sont à amplifier en matière de gestion et de pratiques agricoles et industrielles de façon à réduire les atteintes à la qualité de l'eau,
- Il existe, en particulier sur le nord du territoire, des risques importants en matière de pollutions accidentelles : il est donc nécessaire d'être très sélectif sur les aménagements et les usages préconisés dans ces zones sensibles,
- Une réflexion cohérente sur l'ensemble de la rivière semble aussi importante.

Monsieur PHILIZOT, Préfet de l'Indre, évoque la réalisation d'un document d'objectifs sur le dispositif Natura 2000. Plusieurs intervenants, dont Monsieur ELGIN, Directeur d'Indre Nature, mettent en avant l'importance de l'enjeu de protection de la biodiversité.

Monsieur JARRY, représentant de l'ONF, souhaite une prise en compte plus explicite du milieu forestier avec, en particulier, l'atout majeur que représente la forêt de Châteauroux tant du point de vue du patrimoine naturel que du point de vue de sa fréquentation par les habitants du territoire.

Monsieur PETITPRETRE, Maire du Poinçonnet, allant dans le même sens, fait état d'un projet de Maison de la Forêt et du Bois, projet pour lequel il a sollicité le Ministère de l'Environnement. Il évoque de plus l'importance de travailler sur la qualité du bâti et sur une bonne gestion des espaces et de l'urbanisation.

Sur ce point, Monsieur DUBUS rapporte certaines des propositions du groupe de travail, notamment celles concernant la gestion des équilibres et des conflits d'usage dans les espaces en mutation. A titre d'exemple, il évoque l'intérêt de la préservation volontariste d'une coupure verte entre les extensions urbaines de Châteauroux et du Poinçonnet, cet espace étant déjà morcelé. Il convient également de préserver les entités naturelles qui subsistent et de travailler sur une intégration qualitative des infrastructures et des programmes d'équipements envisagés.

Le programme de travail proposé et l'échéancier

⇒ *Programme de travail*

Marie-Catherine DESCHÉ-LOUIT, Directrice du SCoT, présente la démarche qui va être engagée durant les prochains mois.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devra être formalisé pour la fin de l'année, après des validations progressives (avant-projet, projet). Le Document d'Orientations Générales devra, quant à lui, être réalisé pour le mois de juin 2007.

L'élaboration de ces documents se fera dans le cadre de réunions de travail associant les élus du territoire. Les partenaires seront aussi largement mobilisés dans le cadre de réunions techniques, des Rencontres du SCoT...

Le PADD

	J/A	Sept.	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin
Réunions techniques et d'élus	X	X									
Travail de terrain											
PADD (avant-projet / projet/formalisation)											
Rencontres 3											

Le DOG

Réunions techniques et d'élus							X	X			
Travail de terrain											
DOG (avant-projet / projet / formalisation)											
Rencontres 4											

⇒ *Les outils d'information et de concertation mis en place*

Roger CAUMETTE, Maire de Montierchaume, évoque le dispositif d'information et de concertation qui va être mis en place. Il met en avant le fait qu'un SCOT n'est pas un document anodin et que son caractère stratégique nécessite une démarche d'information et d'écoute performante. C'est une exigence démocratique et d'efficacité. Les outils mis en place sont les suivants :

→ Une information régulière et attrayante

- Info-SCoT : un quatre pages sera réalisé à trois reprises et distribué à tous les habitants,
- Une information en ligne, sur le site Internet du Pays,
- Des panneaux d'exposition en mairie, proposés à chaque étape importante.

→ Des lieux d'expression et de débats

- Un forum sur le site Internet,
- Des registres en mairies,
- Des réunions ouvertes aux partenaires : Rencontres du SCOT, Conseil de Développement...
- Des réunions publiques.

Conclusions des débats

Michel BLONDEAU, Président du syndicat Mixte, remercie les participants de leur contribution au débat. Il réaffirme son souhait que les orientations stratégiques, qui semblent se dessiner, puissent nourrir un projet qui doit être explicite et accessible à tous.

Monsieur PHILIZOT, Préfet de l'Indre, conclue ces rencontres en saluant l'avancée du projet. Il met en avant le fait que les points évoqués posent de réelles questions de stratégie de développement et d'aménagement. Les choix qui seront opérés ne sont pas neutres : ils influenceront les grands équilibres de ce territoire.

Dans ce chantier passionnant, il réaffirme la disponibilité des services de l'Etat pour accompagner la démarche.

